

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 7 (1871)
Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.

7^{me} année.



1^{er} NOVEMBRE 1871

N^o 21.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Réunion du Comité central. — Question des traitements. — Correspondances de Genève, de Vaud, de France. — *Supplément*. Rapport sur l'enseignement de la géographie. — Communications relatives aux réunions cantonales.

Réunion du Comité Central des instituteurs de la Suisse Romande à Lausanne.

Le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande était réuni Dimanche 22 octobre à l'hôtel des Alpes à Lausanne, sous la présidence de M. Cambessédès, conseiller d'Etat de Genève. Après s'être occupé des intérêts de la Société et de la marche de l'*Educateur* dont le rédacteur en chef a rendu compte, le Comité dans lequel sont représentés, comme on sait, toutes les parties de la Suisse romande, sauf le Valais, a discuté la grande question à l'ordre du jour de la révision de la Constitution fédérale, au point de vue scolaire. Une discussion longue et assez animée s'engage. On reconnaît les avantages qu'auraient les résolutions adoptées à la *Tonhalle* de Zurich pour faire marcher certains cantons impotents, valétudinaires, ou mal disposés. Mais on craint en général, une centralisation à la française avec des *instituteurs permanents*, espèce de papes scolaires et

infaillibles qui voudraient imposer leurs méthodes et leurs opinions au corps enseignant. Ce point de vue est développé, entr'autres par M. Daguet qui, cependant, reconnaît à la Confédération le droit et le devoir de s'occuper de l'éducation publique populaire et n'aurait jamais dû l'abandonner entièrement aux cantons. M. Daguet lit plusieurs passages d'un article du *National* signé A. B., dans lequel il trouve quelques affinités avec ses idées propres. Il recommande le contrôle par *Délégations*. M. Chappuis-Vuichoud, directeur des Ecoles normales de Vaud, se déclare cantonaliste; mais il trouve aussi qu'il y a quelque chose à faire, seulement il ne se rend pas encore un compte exact de ce qu'il y aurait à faire et veut consulter le corps enseignant des cantons romands. Dans tous les cas, il incline comme M. Daguet, à agir par voie persuasive et non par *coercition et autorité*.

Plusieurs délégués trouvent que la Société romande ne peut pas abandonner les instituteurs fribourgeois et valaisans et que le seul moyen de faire sortir certains cantons catholiques de l'ornière où ils se complaisent, c'est de donner à la Confédération le contrôle et la haute main dans tout ce qui concerne l'instruction primaire. M. Guerne, de Bienne, défend les résolutions de l'assemblée de la *Tonhalle* à laquelle il a assisté, et combat l'opinion de ceux qui pensent que l'assemblée de la *Tonhalle* est allée trop loin dans le sens centralisateur. On a au contraire, rejeté le système centralisateur et unitaire de M. Meyer, de Frauenfeld, le rédacteur de la *Nouvelle Gazette scolaire*. Sur la proposition de M. Daguet, tous les membres sont interpellés les uns après les autres sur les questions pendantes. La plupart témoignent le désir de s'éclairer encore et d'en conférer avec leurs collègues, sur quoi, on décide que des *réunions cantonales* auront lieu pour traiter la question. Les conclusions de ces assemblées locales seront transmises ensuite dans le plus bref délai au Comité central. La proposition qui avait été faite d'abord d'une assemblée générale extraordinaire est écartée à cause des inconvénients de divers genres qu'elle présente.

Comme on ne peut provoquer de réunions cantonales ou autres sans leur soumettre des propositions, le Comité central adopte les points suivants :

I « L'instruction primaire est obligatoire dans toute l'étendue de la Confédération. Elle est du ressort des cantons. Cependant la Confédération peut au moyen de *Délégations* s'assu-

« rer en tout temps de l'état de l'instruction primaire dans les
« cantons.

II « L'administration et la tenue des écoles publiques primai-
« res ne peuvent être confiées à des corporations religieuses.

III « Toute liberté politique et religieuse doit être garantie
« à l'instituteur en dehors de son enseignement et l'école doit
« être rendue le plus indépendante possible de l'Eglise. »

Ces deux dernières propositions ne sont adoptées que par la voix décisive du vice-président du Comité central, M. Gavard, de Genève. Au vote, il y a eu 6 voix contre 6. Comme toutes ces propositions ne sont que des avant-projets et vont être soumises aux assemblées cantonales, il y aura lieu de les examiner de plus près et de voir si elles ne vont pas au delà de la pensée de ceux qui les ont proposées et défendues, ou si elles répondent réellement à leurs aspirations et à celles du corps enseignant en général. C'est la fâcheuse position faite au corps enseignant dans certains cantons qui a inspiré ces propositions exclusivistes.

A. DAGUET.

De la position matérielle du corps enseignant primaire (question des traitements.) (1)

Il fut un temps dont plusieurs des contemporains se souviennent parfaitement, où l'instituteur ne considérait l'école que comme un accessoire, et faisait son affaire principale de l'exercice d'un métier ou de la culture des champs. Et ceux des maîtres d'écoles qui n'étaient pas menuisiers marchands, relieurs, cumulaient les fonctions de sacristains, d'organistes, fonctions qui ne laissaient pas parfois d'être d'un assez bon rapport, et, qui, à chaque baptême, mariage et enterrement, leur permettaient d'empocher une somme assez rondelette.

L'instituteur de ce temps-là, avec le mince traitement qu'on lui allouait, se trouvait assez souvent, grâce à ce casuel d'occasion, dans une situation économique préférable à celle de maint autre de ses concitoyens.

Aujourd'hui il en est tout autrement. Les fonctions de l'instituteur absorbent tout son temps, ou du moins toute son activité, et celui qui vou-

(1) L'article qu'on va lire a été inspiré en partie par un écrit de M. le docteur Jütting, intitulé : *Histoire du recul de la dotation des écoles en Prusse* (Minden chez Auguste Volkening.) Cet ouvrage dont la *Schweizerische Lehrer-Zeitung* a entretenu ses lecteurs dans son n° du 12 août de cette année, n'a pas été, comme son titre l'indique, composé en vue des écoles suisses. L'auteur est le directeur de l'École bourgeoise d'Einbeck en Hanovre. Mais il renferme tant d'observations applicables à la Suisse que nous avons jugé à propos de les traduire avec quelques additions et modifications appropriées à notre pays.

drait faire de l'enseignement primaire ou secondaire une occupation accessoire, ne conserverait pas longtemps sa place. Certaines fonctions sont même déclarées incompatibles par la loi et là où elles n'existent pas on sait les faire valoir par la non-réélection du titulaire. En certains endroits on aime à voir l'instituteur s'occuper d'agriculture avant et après l'école. Mais il y a toujours à craindre dans ces cas que l'agriculteur ne l'emporte sur l'instituteur et l'on a plus d'un exemple de l'alternative dans laquelle s'est trouvé l'instituteur paysan de vendre ses terres ou de quitter l'enseignement. La susceptibilité des communes ou des autorités communales est allée assez loin pour interdire à l'instituteur de soigner certaines affaires qui ne nuisaient cependant point à l'école comme l'agence de telle société d'assurances ou autre. Parfois, c'est l'autorité cantonale qui s'en mêle et qui interdit telle ou telle occupation accessoire au maître d'école. Il n'y aurait rien à redire, si l'instituteur était rétribué convenablement.

Les leçons privées étaient jadis une ressource. Les écoles du soir étaient payées à part. Il y avait aussi des écritures à faire et des publications à l'église qui valaient de jolis émoluments au régent. Ces publications se font aujourd'hui au moyen des journaux.

La position matérielle de l'instituteur primaire a subi encore une perte notable, par le changement qui s'est opéré dans la manière de le rétribuer. Au logement, au bois, à la portion de terre dont il continue à jouir en beaucoup d'endroits, se joignait une certaine quantité de blé, de pain, de viande. Dans certaines contrées, l'instituteur était nourri à tour de rôle chez les particuliers comme cela se pratique encore dans les campagnes des États-Unis où par parenthèse ce fonctionnaire est très bien vu et traité, et où il est recherché même.

Dans le Hanovre, il y avait encore en 1854, 274 instituteurs qui allaient ainsi manger à la ronde. En 1864, ce nombre était tombé à 217. Mais comment a-t-on indemnisé les instituteurs de la perte de ce paiement en nature ?

La loi de 1845 a fixé une indemnité de 50 écus qui, même à l'époque où elle a été rendue, était bien loin de représenter la valeur de l'objet supprimé et qui, avec la transformation qui s'est opérée aujourd'hui dans la manière de vivre et l'évaluation des comestibles, est hors de proportion avec le coût réel des choses. L'instituteur hanovrien de Nienstædt ayant demandé en 1852 la suppression de la ronde, et sa conversion en une indemnité de 50 écus, la commune a déclaré que cette somme lui paraissait excessive et n'a voulu donner que 20 écus. Ce sont là quelques échantillons de la façon dont on a procédé à la conversion en argent des avantages en nature dont jouissait l'instituteur primaire.

Malheureusement, en même temps que diminuaient les recettes, les

dépenses allaient croissant. Cette disproportion se fait sentir aussi dans toutes les professions et toutes les carrières ; c'est en vain que l'individu isolé voudrait résister au torrent. Parlons d'abord de la garde-robe de l'instituteur. On a fait trop souvent pour que j'aie besoin d'y revenir, la description de ces maîtres d'école du vieux temps qui se rendaient à l'école en manches de chemise et sans bas et qui même quelquefois allaient pieds nus comme leurs enfants, du printemps jusqu'aux derniers jours d'automne. Aujourd'hui, ce laisser-aller ne serait plus possible. On exige du maître et même de sa famille qu'ils soient décentement vêtus et on aurait la plus mauvaise opinion d'un instituteur qui se montrerait dans un costume débraillé ou qui laisserait courir ses enfants comme de petits mendiants. L'instituteur lui-même tient au décorum pour ne pas perdre toute considération ; et plutôt que d'y manquer, il se prive souvent du nécessaire.

Ce n'est pas du vêtement seulement qu'il en est ainsi. Que d'autres choses encore, l'instituteur d'aujourd'hui ne doit-il pas se procurer, qui jadis eussent été regardées comme objets de luxe. Il va sans dire que tous les instituteurs ne sont pas aussi économes qu'ils devraient l'être et qu'il en est quelques-uns pour lesquels les jeux de cartes et l'auberge ont plus d'attrait que l'étude solitaire et des corrections de devoirs dans leur chétive chambrette. Mais la simplicité des anciennes habitudes n'est pas facile à conserver dans les temps où nous vivons, et quand le pasteur lui-même, qui est appelé à prêcher sur le texte des deux tuniques se voit contraint de laisser habiller ses filles d'après le journal de modes, on ne peut exiger charitablement de l'instituteur qu'il fasse l'original par humilité. « La richesse nationale, dit M. Jütting, et le bien-être individuel se sont accrus dans la même proportion ; de là vient que chacun, le prolétaire compris, vit mieux, plus confortablement que jadis. Pendant que son voisin qui lui est inférieur en culture se donne le luxe des sofas, des glaces, des photographies, des gravures, d'une vaisselle qui imite l'argenterie, et d'une foule d'autres brimborions, le pauvre maître d'école sera-t-il condamné à se servir encore d'assiettes de bois ou d'étain, et à s'asseoir sur des escabeaux boiteux, près de tables démembrées.

Près du plus humble des grabats,

Comme dit le poète Gresset.

« Lui est-il interdit d'entrer dans un concert, d'aller au théâtre, un jour d'opéra, ne doit-il fréquenter aucun cercle, aucune fête, ne jamais se permettre une excursion en chemin de fer et ne jamais réunir chez lui les amis qui l'ont traité et reçu chez eux ? » Et en supposant même que l'instituteur eût assez d'abnégation en ce qui le concerne personnellement pour faire abstraction de tout ce qui de près ou de loin touche

au luxe ou au confort, peut-il aisément, légitimement, convenablement, en retrancher toutes les apparences à sa femme, à ses fils et à ses filles ?

Les dépenses de l'instituteur se sont accrues encore, d'une autre manière, par les charges publiques qu'il paie comme un autre et les autres contributions obligées ou non qui pèsent sur lui. Les maîtres d'école autrefois étaient exempts d'impôts en plusieurs contrées. Les statuts scolaires de plusieurs pays d'Allemagne disent expressément : les maîtres d'écoles doivent être exempts de toute contribution. La loi de Lauenbourg (1595) considérait le maître d'école et le sacristain comme appartenant au clergé inférieur et partant francs de toute espèce de charges de quelle nature qu'elles puissent être.

Aujourd'hui, les instituteurs comme tous ceux qui ont un revenu fixe connu jusqu'au dernier centime, appartiennent à la catégorie des gens relativement les plus imposés. Les capitalistes, les rentiers, les industriels, les propriétaires ne paient, comme on sait, que pour une partie de leur fortune ou de leur revenu. En revanche, le traitement du pasteur, de l'instituteur et des employés en général est connu jusqu'à cinq centimes.

Aux charges publiques se joignent les contributions qu'on nomme volontaires, mais qui sont souvent à peu près forcées, pour toutes sortes de choses, contributions de bienfaisance, souscriptions, cotisations de société. Bon gré, mal gré, l'instituteur doit s'exécuter, donner le bon exemple.

La hausse qui s'est opérée dans le prix des denrées est chose assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y arrêter longuement. Sans être un vieillard, on se rappelle que le prix du pot de lait qui était, par exemple, de 12 rappes ou centimes est monté successivement à 14, 16, 18, 20 et 26 centimes. La viande a subi une hausse analogue, les comptes des fournisseurs et des ouvriers ont suivi la même progression. La note d'un cordonnier est aujourd'hui deux ou trois fois plus élevée qu'il y a vingt ans. Cette hausse se fait sentir dans tous les rapports, et on n'en a tenu pas assez de compte dans les augmentations qui ont eu lieu depuis quelques années. On se contente de comparer le chiffre antérieur avec le chiffre actuel, puis parce qu'on l'a un peu élevé, on se vante d'avoir beaucoup fait pour le relèvement ou l'essor de l'école, sans penser à la dépréciation du numéraire et à l'accroissement inévitable des dépenses.

Pour arriver à une appréciation plus exacte du traitement des instituteurs, il y a deux choses à faire : comparer ce traitement avec celui des autres employés et établir ensuite le budget d'un ménage d'instituteur. Nous commençons par la dernière, et nous supposons que ce ménage d'instituteur dont nous parlons se compose de cinq personnes : le père, la mère et trois enfants. Voici notre budget :

I *Nourriture* : Pain 200 frs., beurre et saindoux 60, viande 200, lait 60, café 30, sucre 30, œufs 20, pommes de terre 30, légumes 30, fromage 10, fruits 30, farine, gruau, riz 20.

II *Eclairage et chauffage* : Huile d'olive et lampe 20 frs., bois, charbon, bûchettes, allumettes 60.

III *Vêtement* : Chapeaux 100 frs., habillements et tailleur 200.

Divers : Blanchissage, (savon, eau-de-soude) 50-60 frs., loyer 200, impôts 20, rétribution scolaire 20, papier, plumes, encre, cire à cacheter, ports de lettres 50, médecin et pharmacien 30.

Il se peut bien que sur un article ou l'autre notre estimation soit trop forte. Mais il y a compensation parce que nous avons aussi évalué trop bas le prix de certains objets. Que de choses d'ailleurs nous n'avons pas portées en compte. Nous n'avons rien mis pour tous les objets qu'il faut réparer ou remplacer de temps en temps, comme objets de literie, les meubles, la vaisselle, les carreaux de vitres et une foule d'autres dépenses; rien pour l'assurance du mobilier, rien pour les menus plaisirs. Nous n'avons pas cru opportun non plus de poser le cas que la famille de l'instituteur eût besoin d'une domestique, ce qui est cependant plus d'une fois le cas et M. Jütting a fait entrer ce gage en ligne de compte. Il y a encore l'imprévu auquel nous n'avons fait aucune part. Qu'on demande aux pasteurs, professeurs, fonctionnaires et aux personnes en général de la classe moyenne, aux artisans également, même les plus économes, combien leur coûte l'entretien d'un ménage, et si la somme de 2000 fr. leur suffit pour couvrir les dépenses ordinaires. La comparaison du traitement des instituteurs avec celui des autres employés donne lieu à des observations tout aussi concluantes.

Pas d'employé un peu capable dans une administration quelle qu'elle soit qui ne soit mieux payé qu'un instituteur? Des employés subalternes, de simples agents de la force publique, des gendarmes même dont on n'exige d'autre connaissance que de savoir lire et écrire, et une moralité tout ordinaire, sont souvent mieux payés que l'instituteur, c'est-à-dire l'homme chargé de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire de la tâche noble et difficile de contribuer pour une part importante à l'avenir des individus, des familles et du pays.

La Prusse passe pour un pays avancé et cependant, il y a plusieurs mille familles d'instituteurs ruraux réduites à vivre du mince rapport de leurs places qui n'est que de 200 écus et même moins, c'est-à-dire du salaire des journaliers, des ouvriers de fabrique.

C'est pour ce pitoyable salaire, on ne peut l'appeler autrement, que ces malheureux serfs de la glèbe intellectuelle travaillent et s'épuisent du matin jusqu'au soir, en proie aux privations de tous genres. Ce qui se

passé en Prusse, un pays civilisé, très avancé à beaucoup d'égards, se passe aussi hélas ! et dans une plus forte mesure, dans quelques cantons suisses, sous les yeux de la Confédération qui n'a pas le droit de s'en occuper et d'y porter remède, parce que l'instruction primaire et populaire est soustraite complètement à son ressort et qu'elle n'a pas même la faculté de réclamer un minimum de connaissances des individus qui sont appelés à exercer les droits politiques. Mais on ne peut toucher aux questions de ce genre sans se heurter à la grande question de la centralisation dont on a raison de s'effrayer s'il s'agissait de porter atteinte à l'autonomie des cantons et à la destruction de la *diversité dans l'unité* qui est la loi de l'Helvétie, mais qu'on a tort de redouter quand il s'agit d'un simple contrôle, portant sur le devoir impérieux qu'ont les gouvernements cantonaux de veiller à ce que tous les citoyens reçoivent l'instruction indispensable à tout homme et surtout à tout citoyen d'un pays libre. Quoique ce qui s'est passé au Congrès pédagogique de Lausanne en 1868 ne soit pas encourageant, la chose a trop d'importance pour ne pas mériter un examen plus attentif dans l'*Educateur*. Toutes les opinions d'ailleurs peuvent s'y faire jour et se débattre librement au grand jour de la publicité !

A. DAGUET.

CORRESPONDANCE.

A Monsieur le Rédacteur de l'*Educateur* :

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez publié dans l'*Educateur* plusieurs articles relatifs à la révision de la loi sur l'instruction publique à Genève. Permettez-moi de vous adresser quelques lignes sur un des points de ce vaste sujet ; il s'agit de la coordination générale des établissements scolaires.

C'est en effet une question importante que de déterminer comment les diverses écoles doivent se rattacher les unes aux autres, pour satisfaire soit aux besoins multiples d'une population citadine et rurale, soit aux destinations spéciales des élèves. La division commune en enseignement primaire, secondaire et supérieur, a une certaine utilité comme classification : mais elle ne correspond pas à quelque chose de bien précis ; car il est difficile de mettre une ligne rigoureuse de démarcation entre ces différents domaines ; en outre dans chacun d'eux la diversité des besoins amène nécessairement la création d'institutions de plusieurs genres, qui ont entre elles des analogies et des oppositions ; de là résulte qu'elles semblent parfois empiéter les unes sur les autres, et que le classement en est malaisé. Aussi trouve-t-on quelques divergences de délimitation dans les vues exposées au sujet de la nouvelle loi.

Il n'y a pas moins de six projets en présence, et la commission du Grand Conseil n'a que l'embarras du choix. En les rangeant par ordre chronologique, nous rencontrons d'abord le projet élaboré par le Conseil d'Etat de 1870. Ce travail n'a pas été officiellement présenté par suite du changement de l'administration; mais il figure néanmoins parmi les pièces à consulter. Vient ensuite le projet envoyé avec une pétition par M. Catalan, ancien député; puis celui de M. le député Grosselin. En quatrième lieu nous avons les propositions émanant du Conseil d'Etat actuel ou projet de 1871. M. le député Gænsly a formulé dans le sein du Grand Conseil un plan général qui peut être regardé comme un cinquième système. Enfin M. le professeur et député Vogt vient de publier sous le titre d'*Amendements* toute une série d'articles qui constituent un sixième projet.

Essayons de nous faire une idée de la façon dont ces divers travaux conçoivent la filiation de nos écoles. Le sujet est difficile à exposer, et il faut se borner à fixer les grandes lignes, en reléguant à l'arrière-plan certains détails accessoires.

L'organisation de l'enseignement primaire est à peu près la même dans tous les systèmes proposés. Il comprend des écoles enfantines pour le premier âge, et des écoles primaires où les enfants restent jusqu'à douze ou treize ans. La gratuité est maintenue comme dans la loi actuelle; quant au principe de l'obligation, il est en grande majorité repoussé pour l'instruction infantine, et au contraire en grande majorité admis pour l'instruction primaire proprement dite. On peut donc s'attendre à ce que ce principe soit définitivement inscrit dans la loi nouvelle.

A douze ou treize ans l'instruction n'est guère que commencée, et les élèves qui quittent définitivement l'école à cet âge, courent grand risque de perdre promptement les premières connaissances qu'ils ont acquises. Il faut donc fournir à la jeunesse les moyens de consolider et de compléter ses précédentes études; il faut en outre ouvrir des voies à ceux qui doivent aller plus loin. Or, c'est ici que se manifeste une divergence de vues assez notable.

MM. Gænsly, Grosselin et Catalan créent, soit pour les garçons, soit pour les filles, sous les noms d'écoles complémentaires et d'écoles secondaires, des établissements comprenant trois années d'études, et conduisant la jeunesse jusqu'à quinze ans. Dans ces écoles, c'est le point de vue pratique qui doit dominer, et les élèves y sont soumis à un enseignement uniforme, quelle que soit leur destination ultérieure. Toutefois il y a des leçons facultatives de latin et de grec pour les jeunes gens qui veulent faire des études classiques. Il va sans dire que les classes de jeunes filles ont des travaux d'aiguille.

M. Vogt admet pour les campagnes des écoles complémentaires d'une

durée de trois ans, faisant suite à l'enseignement primaire. Les villes de Genève et de Carouge, et au besoin les communes rurales qui en justifieraient la nécessité, auront chacune un collège de garçons, comprenant trois années d'études et conduisant ainsi les élèves jusqu'à quinze ans. Dans ces collèges, l'enseignement est uniforme pour tous les élèves; toutefois l'allemand et le latin y constituent des branches spéciales, dont l'une ou l'autre est obligatoire au choix de l'élève, auquel il est d'ailleurs possible de les suivre toutes deux.

Pour les jeunes filles le projet de M. Vogt maintient à Genève l'Ecole supérieure, et prévoit la possibilité d'en établir une section à Carouge. Cette école comprenant six années d'études, correspond pour la durée au Collège et au Gymnase réunis.

Voyons maintenant comment les projets des Conseils d'Etat de 1870 et de 1871 pourvoient à la suite des écoles primaires.

Pour les campagnes, le projet de 1870 se borne à prévoir l'établissement d'écoles du soir, système qui, pour le dire en passant, est conservé à titre d'accessoire dans d'autres projets. Celui de 1871 va plus loin, et crée des écoles secondaires dans douze centres ruraux. Ces établissements comprennent trois ans d'études avec un programme approprié à la jeunesse des campagnes, garçons et filles. En outre il institue pour les jeunes filles sortant des classes primaires à Genève, une école complémentaire de trois ans, dont les leçons se donnent le soir pendant le semestre d'hiver.

Dans les villes de Genève et de Carouge les deux projets maintiennent les collèges à peu près tels qu'ils existent aujourd'hui, c'est à dire un enseignement classique destiné aux jeunes gens qui ont en vue des carrières scientifiques et lettrées, et un enseignement industriel et commercial organisé dans un sens plus directement professionnel. Ces collèges amènent les élèves jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans.

L'Ecole supérieure des jeunes filles est également conservée à Genève, avec une section éventuelle à Carouge, et forme pour les élèves du sexe féminin le corrélatif des deux collèges.

Enfin pour compléter toute cette nomenclature scolaire, mentionnons encore que les deux projets de 1870 et de 1871 ainsi que celui de M. Vogt conservent avec ou sans modifications l'Ecole industrielle du soir de la ville de Genève, dont les leçons, comme on le sait, sont spécialement destinées aux jeunes gens déjà entrés dans les ateliers ou les bureaux.

Nous voici parvenus à la limite de ce que l'on regarde communément comme faisant partie de l'enseignement secondaire. Mais avant d'aller plus loin, examinons brièvement quelques questions qui se rattachent à l'exposé qu'on vient de parcourir. Et d'abord ces diverses écoles seront-elles obligatoires et gratuites?

L'obligation n'est guère proposée que d'une façon partielle, notamment pour les écoles secondaires ou complémentaires; elle est repoussée pour les autres établissements.

Quant à la gratuité, elle est réclamée complètement par MM. Catalan et Grosselin, tandis que dans les autres projets elle n'existe que pour certaines écoles : une finance légère continue d'être exigée dans les collèges, l'école supérieure des filles et l'école industrielle du soir.

Y a-t-il entre ces différents systèmes d'organisation scolaire quelque divergence fondamentale, ou bien retrouve-t-on dans leurs combinaisons multiples et sous leurs noms variés une même ligne générale de direction? La réponse à cette question n'est pas très-difficile à donner. On reconnaît en effet sans peine que deux tendances opposées sont en présence. MM. Grosselin, Catalan et Gænsly entendent imprimer à l'enseignement secondaire un caractère uniforme et pratique en le fondant principalement sur les langues modernes et les éléments des sciences : au contraire les propositions des Conseils d'Etat de 1870 et de 1871 maintiennent l'organisation actuelle qui consacre une distinction assez accentuée entre les divers établissements, et notamment entre l'enseignement classique et l'enseignement industriel des collèges. M. Vogt emprunte des éléments aux deux systèmes; car s'il conserve une certaine variété d'institutions, il modifie sensiblement l'organisation des collèges, en leur donnant un enseignement qui, sauf deux branches, le latin et l'allemand, est le même pour tous les élèves.

La divergence que je viens d'indiquer est une grosse affaire et l'on peut s'attendre à des discussions assez vives sur ce point. Remarquez en effet que les vues de MM. Catalan, Grosselin et Gænsly impliquent le retour sous une autre forme à ce qui existait autrefois, quand il n'y avait à Genève pour tout enseignement secondaire qu'un collège où tous les élèves recevaient la même instruction. Ce collège, glorieux héritage du temps passé, était organisé sur une base classique, parce que la connaissance des langues anciennes était considérée comme la condition indispensable de tout développement ultérieur des études.

Mais à nouveaux faits, nouveaux conseils. Le besoin d'avoir un enseignement plus directement approprié aux carrières pratiques, fit naître vers 1834 ou 1835, si je ne me trompe, le collège industriel qui n'eut d'abord que trois ou quatre classes. Agrandi plus tard et porté à 6 classes, il compte aujourd'hui plus de trois cents élèves, c'est-à-dire autant que le collège classique. Une innovation analogue fut introduite dans le collège de Carouge. Enfin la création et le développement de l'école industrielle du soir, et de l'école supérieure de jeunes filles, sont venus compléter la satisfaction de besoins auxquels le collège classique ne pouvait évidemment pas répondre.

Faut-il maintenant ramener à l'unité ces institutions diverses créées en vue de buts différents?

Faut-il admettre comme base unique de l'enseignement secondaire la tendance pratique en réduisant l'enseignement classique à n'être que facultatif ou accessoire ?

C'est là, ce me semble un aboutissant extrême, qui avant d'être adopté, doit être mûrement examiné dans toutes ses conséquences. On ne rompt pas aisément avec une tradition triséculaire, et la convenance, même démocratique, de transformer aussi profondément notre vieux collège n'est pas démontrée. Car il serait fort possible que le résultat le plus immédiat de ce changement, fût la création d'un collège privé, qui continuerait d'une manière plus accentuée encore la ligne de démarcation qu'on prétend trouver aujourd'hui entre la jeunesse qui suit l'enseignement classique et celle qui suit l'enseignement industriel.

Mais je ne veux pas allonger les considérations sur ce sujet; il me suffit d'avoir signalé l'importance de la question que soulèvent les vues opposées dans les différents projets (1).

J.-A. VERCHÈRE.

(A suivre).

La Châtelaine (Genève), le 7 octobre 1871.

Je vous prie d'accorder une place à une petite réplique relative à la lettre de M. Bard, insérée dans le numéro 19 de l'*Educateur*.

L'analyse logique, qui est sauf erreur : l'étude des diverses modifications de la pensée, est indiquée par M. Bard comme moyen infaillible de jugement en matière de critique littéraire. Nous regrettons de ne pas être tout à fait de son avis, car cette analyse est souvent d'une application impossible dans nombre de solécismes, de barbarismes et d'idiotismes. Par ces derniers, nous entendons non pas les gallicismes vulgaires, mais en général les locutions, les variantes, les excentricités ou singularités du discours, lesquelles, soumises à l'épreuve de l'analyse logique, en démontrent la parfaite nullité. Nous prions, en conséquence, l'honorable M. Bard de tenter l'analyse — logique ou autre — à son choix, des gallicismes suivants et de nous communiquer ses appréciations analytiques à ce sujet. Nous puisons au hasard : « J'ai à me louer de vous; de longue date; en venir aux mains, etc. » et tant d'autres dont fourmille notre langue. Le seul moyen de résoudre ces expressions, nous dit doctement la grammaire, c'est de remplacer le gallicisme par une autre phrase équivalente, composée d'éléments analysables. — Fort bien! mais que devient alors notre gallicisme?

M. Bard fait erreur en considérant l'analyse logique comme la panacée

(1) M. Verchère, membre et ancien président du Grand Conseil est un des hommes les plus compétents en matière d'enseignement. Nous espérons qu'il nous continuera sa précieuse collaboration.

(Note de la Rédaction).

seule applicable avec chance de succès aux phrases malades ou soupçonnées telles. Il faut bien autre chose que ce procédé mécanique : un jugement sain, fondé sur de solides connaissances, de la réflexion en notable quantité et une certaine dose d'analyse idéologique, levier puissant, *bien que* du ressort de la philosophie. Du reste, un éminent écrivain l'a dit. « Ceux qui veulent toujours analyser, ressemblent au chimiste qui, pour connaître les fleurs, en détruit l'éclat et le parfum. » Voilà un apophthegme qui est clair et se passe de tout commentaire. Or, analyser logiquement et disséquer une phrase sont synonymes pour nous (1).

Roi alternatif. — Malgré les observations justes faites par M. Bard sur l'emploi de ce terme, nous continuons à croire que l'expression *roi alternatif* n'est conforme ni à l'usage, ni au bon goût; elle n'est consacrée par aucun de nos grands écrivains ni confirmée par l'Académie. Larousse — en bon lexicographe — ne cite ces termes que pour l'acquit de sa conscience, et fait là une concession au style du palais, style qui a donné bien assez d'autres entorses à notre pauvre langue pour que nous pardonnions celle-ci sans peine, toutefois en protestant avec énergie contre de pareilles difformités de langage : certes non, ces expressions-là n'ont pas le droit de cité dans la langue classique.

M. Bard dit plus loin que les mots sont faits pour s'en servir. Mais le tout est de savoir s'y prendre et de s'en servir judicieusement, selon l'usage général, les lois établies par les grands maîtres et frappées au coin du génie — mais non selon le jargon judiciaire et administratif.

Quant à la phrase de Voltaire, soumise par nous à la discussion, l'analyse logique lui a joué un tour de sa façon, en lui inspirant des doutes à l'égard de *et*, employé ici par redondance, par répétition, et en lui faisant prendre une figure de rhétorique, une des beautés de notre langue, pour une négligence, pour une faute de style! Non, ce n'est pas là qu'est le hic, et nous allons chercher à le faire voir par raison démonstrative.

On est reçu de mémoire académique dans la classe des pronoms, bien qu'il soit une altération du mot *homo* dont on a fait successivement *hom*, *om*, *on*. Si nous ne craignons pas qu'on nous taxât de viser à l'érudition, nous dirions que cette altération s'est faite par *aphérèse* (disparition de l'initiale *h*) et par *apocope* (élimination de la finale *me*). Nous ajouterions encore qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que ce mot soit souvent précédé de l'article (*l'on*), étant originairement substantif comme nous venons de le voir; mais tout cela nous mènerait trop loin. *On*, répètent les grammairiens en chœur, est pronom *indéfini*, parce que, etc., vous savez le reste. Mais passons à l'examen de notre phrase en nous arrêtant à ce mot, pour opérer — non analyser —

(1) *Droz*, de Besançon, membre de l'Académie française, auteur de plusieurs ouvrages très estimés, entre autres de l'histoire du règne de Louis XVI.

logiquement et rechercher si Voltaire n'est pas tombé dans une petite négligence en employant ce terme deux fois. Le premier *on* désigne? — Le lecteur, répondez-vous, sans hésiter, sans analyser. — Fort bien; le second? — L'auteur, évidemment. — Vous avez fait cela tout du premier coup, comme Jourdain. Une question encore : Rangez-vous, mais là, franchement, cette expression dans la catégorie des termes à la fois subjectifs et objectifs, personnels et réels, des termes bilatéraux ou mutuels, — ce nous est tout un, — que nous pouvons nous vanter de posséder exclusivement, car, à notre connaissance, d'autres langues ne présentent point cette bizarrerie? En un mot lui attribuez-vous la vertu dont jouissent les vocables suivants : *hôte* (celui qui invite), *hôte* (l'invité); *curieux* (qui a l'envie de voir), *curieux* (objet rare); *apprendre* (enseigner), *apprendre* (acquérir des connaissances); etc. — Direz-vous : *On* (Jacques) m'a dit qu'*on* (Paul) m'a vu. Si oui, la phrase est irréprochable, mais vous devenez novateur et force vous sera de soutenir ce que vous avancez; si non, Voltaire a tort puisqu'il emploie *on* réellement et personnellement dans la même phrase.

Cependant nous insinuerons que, comme la phrase n'en est nullement obscurcie, nous pouvons d'autant mieux remettre cette peccadille qu'il y a sans doute métonymie, c'est-à-dire changement de personne. Un maître ne pense pas pécher contre l'usage lorsqu'il dit à ses élèves paresseux : *Nous* ne sommes pas attentifs, *nous* n'étudions pas.

Tout à vous.

A. ROLLIER.

Genève, le 1^{er} octobre 1871.

Monsieur le rédacteur en chef,

Le n° 19 de l'*Educateur* contient sur la réunion de la section jurassienne, à St-Imier, quelques renseignements que je vais essayer de compléter. — L'importance de la deuxième question à l'ordre du jour avait, vous le savez, vivement préoccupé le Comité-directeur. Il voulut juger en toute connaissance de cause, de la réalité des besoins dont les promoteurs proclamaient l'existence et auxquels ils voulaient satisfaire par une démarche auprès du *Berner-Schulblatt*; aussi crut-il devoir envoyer à St-Imier une députation chargée de soutenir les intérêts de l'Association intercantonale et surtout de l'*Educateur*. MM. Gavard et Bory représentant le Comité-directeur et M. Vilomet le Comité central étaient accompagnés de M. Biolley, délégué par la section neuchâteloise; des occupations urgentes empêchaient M. Maillard de compléter la délégation officielle.

Les travaux de l'assemblée, dirigés par M. l'inspecteur Fromaigeat, durèrent de 9 h. du matin à 6 h. du soir, avec une interruption de 2 h. La séance empruntait un cachet particulier à la présence de bon nombre d'institutrices qui restèrent bravement jusqu'à la fin.

Le discours d'ouverture, prononcé par M. Foray, maître secondaire à St-Imier, fut suivi d'un excellent rapport de M. Mercerat, inspecteur à Crémines, sur cette question : *La réunion des sexes dans les écoles primaires est-elle*

recommandable au point de vue pédagogique ? — Le rapporteur concluait affirmativement, excepté pour les écoles urbaines comprenant des élèves au-dessus de 12 ans; il s'appuyait d'ailleurs sur les travaux spéciaux des réunions synodales, dont la presque unanimité se montrait favorable à cette opinion. — L'assemblée a voté les conclusions proposées. — Nous partageons entièrement l'avis exprimé, n'en déplaise à certaine feuille rétrograde dont la désapprobation, en matière éducative ou autre, nous est un sûr garant que nous sommes dans le vrai.

Incidemment a été effleurée la discussion sur le rôle scolaire de l'institutrice une fois mariée et mère de famille. M. Mercerat estime que le devoir d'une mère est de s'occuper exclusivement de l'éducation de ses enfants et que l'institutrice dans cette position, en continuant d'enseigner, compromet à la fois l'accomplissement de sa tâche et le succès de son œuvre maternelle.

Le deuxième rapport, rédigé par M. Friche, directeur de l'école normale, servit de base à la discussion d'un projet de règlement pour une bibliothèque centrale, qui, destinée aux instituteurs du Jura, aurait été placée à l'école normale des régents. Cet essai de centralisation n'a pas été goûté, bien qu'il présentât des avantages au point de vue de la diffusion des lumières et de la propagation des ouvrages scientifiques que leur cherté ne met pas à la portée de toutes les bourses et de toutes les bibliothèques. La majorité, invoquant des raisons d'un ordre tout matériel, a écarté le projet de M. Friche.

Le troisième point, traité avec beaucoup de tact par M. Gylam, instituteur et président du synode de Courtelary, a donné lieu à la discussion la plus intéressante.

Mentionnons le fait qu'une circulaire avait tenu nos collègues jurassiens au courant des négociations entamées avec le *Berner-Schulblatt* et que cette feuille leur offrait, moyennant finance annuelle de 5 francs et garantie de 200 abonnés, son texte habituel avec un supplément français de 4 colonnes, soit 13,500 lignes par an.

Le rapporteur, en constatant que le Jura avait, en matière pédagogique, des besoins locaux et des intérêts communs avec le reste du canton, n'estimait que, abstraction faite de l'*Educateur*, la réalisation de ces besoins exigeât la publication d'une feuille spéciale. Il demandait par ses conclusions que les propositions formulées ne fussent pas prises en considération et qu'un plus large accès dans l'organe central fût sollicité pour les correspondances jurassiennes.

M. Schaffter, prof. à Neuveville, reconnaissait la valeur des objections présentées dans le rapport; mais, voulant donner satisfaction aux aspirations du terroir, il proposait la création d'un bulletin qui pour le prix de 2 ou 3 fr., paraîtrait à longs intervalles ou seulement en cas de nécessité.

MM. Dubois, de St-Imier, et Froidevaux, de Porrentruy, se sont déclarés favorables aux conclusions précitées, en rappelant que l'*Educateur* pouvait, par son but et sa nature, réaliser tous les vœux.

M. Friche, signataire de l'adresse, explique les démarches tentées par les rédacteurs du journal bernois, et qui doivent faire dans cette séance l'objet d'un vote motivé. Sans faire pièce à l'*Educateur*, le *Berner-Schulblatt* voulait, d'après la circulaire, présenter aux instituteurs l'occasion d'employer la langue allemande et de lire d'excellents articles qui les initieraient à la vie pédagogique de l'Allemagne et de l'étranger. Le supplément devait traduire les bons articles allemands, traiter des mises au concours, des nominations, ex-

pliquer les réformes, discuter les méthodes, etc. etc., enfin faire vivre les instituteurs jurassiens de leur vie propre. MM. les délégués genevois et neuchâtelois, tout en reconnaissant la légitimité de certains motifs, conjurèrent la section d'adopter les conclusions du rapport. Le projet de créer une feuille locale dans le Jura aurait suscité des préventions, peu justifiées, il est vrai, mais qui tendaient à le faire considérer comme une tentative de scission. Rien n'empêchant chacune des autres sections romandes de fonder un journal destiné à élucider les questions cantonales, que deviendrait l'*Educateur*? Pourrait-il subsister en face d'une pareille concurrence? Les besoins du Jura n'étaient pas d'ailleurs si pressants, car le Comité-directeur, après plusieurs invitations officielles, n'avait, depuis son entrée en fonctions, reçu aucun document qui le renseignât sur la marche et les désirs de la section. Du reste, l'époque n'était pas éloignée où le Jura, chargé de l'administration de la Société, prendrait la direction du journal et pourrait combler toutes les lacunes. Un chaleureux appel à l'abnégation momentanée et l'invitation d'assister en grand nombre au Congrès de 1872 terminèrent les allocutions des délégués. M. Guerne appuie et signale l'insuccès d'une feuille semblable qui paraissait dans le Jura il y a quelques années. — M. Schaffter déclare renoncer à son amendement et voter les conclusions de M. Gylam, qui obtiennent l'unanimité.

Enfin il est procédé à l'élection des Comités et à la ratification des pouvoirs de MM. Fromageat et Guerne, délégués au Comité central, le premier ayant déclaré, à la satisfaction générale, qu'il retirait sa démission.

A h. 7 1/2, un joyeux et modeste banquet réunit tous les assistants. M. le docteur Schwab, président de la Commission d'éducation de St-Imier, porta, en termes éloquents, le toast à la patrie. M. Fromageat but à la prospérité de l'Association intercantonale, dont les Jurassiens, voulaient quoi qu'on pût penser, rester des membres fidèles et dévoués, M. Bory aux institutrices qui contribuaient, par leur présence, à embellir cette petite fête, M. le pasteur de St-Imier aux instituteurs et à leur noble mission, M. Gavard au Jura, à son corps enseignant, à sa prospérité intellectuelle et matérielle, M. Dubois au Comité central de la fédération romande. Enfin après d'autres toasts, des chants, des chœurs bien exécutés, M. Schwab a rendu justice, avec une chaleur communicative, aux efforts courageux des hommes qui, en Suisse et en Allemagne, veulent maintenir intacts les droits de la conscience et de la raison au milieu du fanatisme actuel.

La franchise, la tolérance et le sérieux de nos collègues jurassiens nous ont prouvé qu'ils comprennent l'importance de leurs devoirs; leur cordialité nous a ménagé une réception que nous serons heureux de pouvoir leur rendre en 1872 sur les bords du Léman.

A. GAVARD.

La Tour de Peilz, 10 octobre.

La conférence des régents des cercles de La Tour et de Vevey, exprime le désir que les chants qui doivent être exécutés lors de la fête de Genève en 1872, soient au plus vite mis à la disposition des instituteurs de la Suisse française, afin que ces derniers puissent consacrer plus de temps à les apprendre qu'en 1870, lors de la fête de Neuchâtel.

Notre conférence désire aussi que ces chœurs soient un peu plus simples que les précédents, afin d'être à la portée de tout le monde.

Ne voyez, Monsieur le rédacteur, dans ces demandes, qu'un simple désir d'améliorer une partie importante de nos fêtes, et veuillez recevoir les civilités respectueuses des membres de notre conférence.

Le secrétaire :

Emile PRENLELOUP, *instituteur.*

Des bords du Rhône (France), 17 août 1871.

Monsieur le rédacteur et très honoré confrère,

J'ai lu avec intérêt ce que vous dites, page 149 de l'*Educateur*, de la personne et du travail de M. Trabaud, que je n'ai pas l'honneur de connaître. Mais une expérience de 35 années que j'ai passées comme professeur ou inspecteur d'Académie, au service de l'*Université de France*, me donne le droit de penser que, sur bien des questions, j'ai pu me former une opinion parfaitement motivée et digne peut-être de devenir aussi l'objet de quelque attention de la part de ceux que touchent les grands intérêts de l'enseignement; je ne vous parlerai d'ailleurs, Monsieur, que de ce que nous appelons l'*Instruction publique*, par opposition à ce que nous désignons sous le nom d'*Instruction libre* et dont M. Trabaud s'occupe, je suis porté à le croire, — d'une manière plus particulière dans sa brochure.

Dans l'instruction secondaire, loin de progresser, nous avons reculé depuis 20 ans, disons mieux, depuis la réaction qui a suivi la révolution de 1848; dans l'instruction primaire, si nous n'avons pas rétrogradé, du moins nous n'avons pas avancé comme nous aurions dû le faire pour l'honneur de notre patrie, pour sa sécurité, pour assurer l'intégrité de son sol! Le mal est grand; les causes en sont bien diverses; mais l'une des principales est certainement *l'envahissement par la politique du domaine de l'enseignement*. Ce sujet, bien triste, bien affligeant, comporterait de longs développements; mais je crois devoir me borner à l'indiquer en quelque sorte, me réservant de le traiter peut-être plus complètement dans d'autres circonstances.

Depuis l'époque fatale que j'ai indiquée tout à l'heure, on a voulu avoir partout des chefs disposés à rendre des *services politiques*. Dès lors, les services dans l'ordre de l'enseignement, les titres sérieux, une réputation acquise par d'honorables succès, ont cessé d'être une recommandation pour arriver aux postes administratifs: loin de là, ils n'ont fait que nuire, que constituer un obstacle sérieux à la juste ambition de ceux chez lesquels on les rencontrait. De tels hommes, en effet, sont suspects d'avoir une certaine indépendance de caractère; on a à craindre qu'ils ne se prêtent pas à certaines exigences qui leur paraîtraient blessantes, qu'ils se croient capables d'avoir un avis sur les instructions qu'on leur transmet, au lieu de se borner à les appliquer sans discernement.

Sur les 73 lycées que nous avons dans les départements autres que celui de la Seine, c'est à peine si on compte, parmi les *proviseurs et censeurs des études*, une dizaine d'agrégés, tandis que l'agrégation est exigée de tous les professeurs sous peine de n'avoir que le titre de *chargés de cours* et de ne toucher qu'un traitement de beaucoup moindre. Les chefs de nos lycées sont donc presque tous, des *fruits secs* de l'agrégation, si toutefois ils ont osé en aborder les sérieuses épreuves. Comment peuvent-ils diriger l'enseignement, quelle autorité peuvent-ils avoir sur le personnel au-dessus duquel on les a placés? Comment le niveau des études ne baisserait-il pas, dans des maisons tombées entre de telles mains?

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur l'instruction primaire, nous verrons que le choix des *Inspecteurs primaires* a été complètement abandonné à la faveur que les candidats à ces difficiles et délicates fonctions ont dû beaucoup plus se préoccuper de chercher des protecteurs que d'acquérir les connaissances nécessaires, que de s'élever à la hauteur de la position qu'ils ambitionnaient. Une fois arrivés au but, leur sort dépendait de celui d'une élection; les conséquences d'une telle position sont trop nécessaires, trop naturelles pour qu'il soit bon de les développer; les lecteurs de l'*Educateur*, habitués à la réflexion, enfants d'un pays libre, comprendront toute l'étendue du mal, surtout s'ils savent que la loi de 1854 a mis sous l'autorité du préfet, dans chaque département, l'*Inspecteur d'académie* auquel ressortissent toutes les affaires de l'instruction primaire. Avec un tel système, surtout par suite de l'inconséquence qui avait conduit à aller chercher les inspecteurs académiques dans les rangs des professeurs arrivés aux premiers emplois de leur grade, une multitude de disgrâces, de mesures inqualifiables, ont affligé l'Université, ont jeté le découragement tant parmi les Inspecteurs en fonctions que parmi les professeurs qui désiraient cette position où l'on n'a plus la fatigue de la parole. Les habiles avançaient, obtenaient les promotions de classe, les postes recherchés, les *distinctions*; ceux qui avaient un profond sentiment du devoir, ne cherchant pas seulement à être agréables au maître, mais voulant faire le bien selon leur conscience, ceux-là restaient, pour la plupart du moins, aux derniers rangs, heureux s'ils n'étaient pas déplacés, mis en congé ou en retraite.

Espérons qu'un tel régime ne reviendra plus; qu'il ne se relèvera pas de sa chute récente; il a produit de trop lamentables résultats!

Veillez, monsieur le rédacteur et très honoré confrère, agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Un inspecteur d'Académie, agrégé de l'Université.

La lettre qu'on vient de lire nous le fait voir clairement. Une des principales causes de la décadence de l'enseignement en France, c'est l'invasion de la *politique et du favoritisme* dans l'organisation et la hiérarchie scolaire. Mais

si la Suisse n'y prend garde, elle marche au même déclin, car dans plusieurs cantons conservateurs et radicaux, les fonctionnaires sont pris parmi les *personnes dévouées* à l'opinion dominante et qu'on travaille à faire prévaloir; on consulte très peu les capacités, les aptitudes et les connaissances. Et c'est tantôt au nom du progrès, tantôt au nom de la restauration des études qu'on procède de cette façon contraire aux notions les plus élémentaires de la justice et du progrès sacrifiés à un esprit de parti déplorable, fatal à l'avancement intellectuel.



Quelques directions pour l'enseignement de la Géographie.

par A. BIOLLEY, maître à l'Ecole industrielle de Neuchâtel.

Rapport lu aux Conférences générales des Instituteurs neuchâtelois en septembre 1871, au nom de la section pédagogique du District de Neuchâtel.

La question posée par le Comité Central est ainsi conçue : *Quels sont les meilleurs moyens à employer pour enseigner la géographie?* C'est donc une affaire de méthode pure et simple, mais ce n'est pas à dire qu'elle en soit moins importante; au contraire, nous pensons que des questions de ce genre doivent être souvent traitées par les hommes d'école, et nous espérons, tout à l'heure, en démontrer la nécessité. Toutefois, on nous permettra de sortir un peu des limites précises tracées par le sujet, et d'examiner quelques points qui s'y rattachent assez directement. Nous aurons donc l'honneur de traiter ici :

1° De l'étendue toujours plus considérable du programme scolaire, en prenant pour preuve les études géographiques seulement.

2° De l'étendue que comporte l'enseignement de la géographie; exemples à l'appui.

3° De l'opinion de quelques pédagogues sur cette étude.

4° De l'enseignement de la géographie dans les différents degrés de l'école primaire.

I

Dans le champ de la pédagogie, il y a deux parties distinctes : l'une a été, selon l'expression de Lafontaine, « creusée, bêchée, fouillée » tandis que l'autre n'a subi qu'un léger labour, si tant est même que la charrue y ait passé. La première c'est la pédagogie générale comprenant le développement des facultés intellectuelles et morales, les moyens disciplinaires, etc., la seconde c'est la *didactique* ou *methodologie*.

Sans doute que, depuis qu'il y a des pédagogues au monde, ceux-ci se sont occupés de la méthode d'enseignement: témoin Socrate, Rousseau, Pestalozzi, le père Girard, Diesterweg et tant d'autres, mais jamais plus que de nos jours on n'a senti le besoin d'approfondir cette matière, et de chercher les meilleurs moyens d'apprendre *beaucoup, bien et rapidement* tout à la fois. Cela tient à deux causes générales de notre époque: l'élargissement de plus en plus considérable du cercle des connaissances humaines, et l'importance qu'on attache partout à une instruction populaire solide et variée. Et plus l'humain,

nité avancera, plus les moyens d'enseignement devront se perfectionner, puisque chaque année, chaque jour pour ainsi dire, apporte une nouvelle pierre à l'édifice de la science.

Pour prouver notre assertion nous pourrions invoquer en témoignage les branches nouvelles qui forcément s'introduisent dans le programme de l'école — sciences naturelles, économie politique, gymnastique ; — nous pourrions parler des nombreuses découvertes faites dans le domaine de l'histoire — Egyptiens, peuples asiatiques, origines de Rome — et de bien d'autres choses encore, mais nous préférons nous restreindre et prendre quelques exemples dans notre sujet même : la géographie.

Il y a peu d'années que trois immenses contrées étaient encore à peu près inconnues. Que savait-on, en effet, de l'Australie, de l'Afrique méridionale et du *Far-West* américain?... Aujourd'hui, il n'en est plus de même : l'Australie s'offre à notre étude avec ses grandes divisions administratives, sa population qui s'accroît d'année en année, ses grandes villes, ses ports, sa vaste région aurifère de 500 lieues de longueur sur 130 de largeur ; ses ressources en fer et en alun ; ses grands végétaux, ses moutons à laine si fine, son industrie et son commerce considérables ; — l'Afrique nous a dévoilé sa configuration intérieure, ses grands lacs, ses rivières, ses produits, ses nombreuses tribus de nègres, les uns à l'état primitif, les autres possédant une civilisation qu'on n'aurait pas soupçonnée ; le Nil lui-même, si habile à cacher sa source, s'est laissé surprendre et nous apparaît maintenant dans toute la longueur de son cours ; — les immenses solitudes du *Far-West* sont franchies par un chemin de fer d'une longueur et d'une hardiesse surprenantes ; l'Indien est refoulé de plus en plus vers le nord ; le mineur et le pionnier prennent possession des lieux où régnaient naguère sans partage le buffle et l'élan, et des villes importantes telles qu'Omaha, Chayennes, se sont élevées comme par enchantement au milieu des solitudes d'hier.

Et si l'hypothèse de quelques savants qu'autour du pôle nord il y a une vaste mer dépourvue de glace et parfaitement libre allait se réaliser ; si cette terre de Wrangel, située sous le 73° 30' de latitude nord, entrevue par le Russe du même nom en 1821-1823, et revue et décrite en 1867 par le capitaine américain Long, n'était autre qu'un continent habitable et habité, ne devrions-nous pas l'ajouter à la somme de nos connaissances géographiques ?

Depuis quelque temps, que de progrès ont été réalisés dans les moyens de communication ! La Méditerranée est traversée par plusieurs câbles sous-marins ; l'Océan Atlantique, si profond et si accidenté, après avoir pendant longtemps déjoué tous les efforts de l'homme a été vaincu à son tour, et deux lignes télégraphiques font du Vieux et du Nouveau-Monde comme un père et un fils qui se tendent la main ; l'Océan Pacifique lui-même sera franchi à son tour et complètera le cercle d'électricité que l'homme a établi autour du globe.

Et les chemins de fer, les canaux, ne se multiplient-ils pas à l'infini ? Le *Pacific Railway*, qui met en communication New-York et San Francisco, séparées l'une de l'autre par une distance de plus de 4000 lieues, est terminé, et en dix jours l'actif et entreprenant Américain peut se transporter d'une capitale à l'autre, de la reine de l'Atlantique à la reine du Pacifique. En Europe, les plus grands travaux ont été accomplis : la ligne du Mont-Cenis va être livrée à la circulation, et, quand le St-Gothard sera percé, on pourra dire, avec plus de raison que pour les Pyrénées : « Il n'y a plus d'Alpes. » Puissent

ces voies de communications n'apporter jamais dans notre patrie que des produits, des idées et des hommes amis! — La Turquie, le seul Etat de l'Europe qui soit resté jusqu'ici en dehors du mouvement des chemins de fer, sent le besoin de sortir de son isolement et le jour va luire où la péninsule de l'Hé-mus sera sillonnée par la locomotive, comme le sont ses sœurs l'Italie et l'Espagne.

Depuis que l'œuvre considérable du percement de l'isthme de Suez a été couronnée d'un heureux résultat, que de projets de ce genre sont éclos ailleurs! Déjà les Hollandais se sont mis courageusement à l'œuvre et travaillent à couper la bande de terre qui sépare leur capitale de la mer du Nord. Les Américains ont repris l'idée de la jonction des deux océans qui baignent leurs côtes, et le temps n'est pas éloigné où les Andes seront attaquées et forcées de livrer passage aux flots qui se brisaient contre les rochers de leurs bases. Il est aussi question de couper l'isthme de Corinthe, et les Russes attendent avec impatience le moment où ils pourront, après avoir réuni le Don et le Volga à Tzaritzyn, et forcé le fleuve Amou à reprendre son ancien lit, c'est-à-dire à se jeter dans la mer Caspienne, envoyer leurs vaisseaux de St-Petersbourg au centre de leurs possessions du Touran.

Ainsi, partout de grands projets, partout de grands travaux, partout la lutte incessante de l'homme contre la nature, de l'intelligence contre la matière.

Et les événements politiques, n'exercent-ils pas une influence considérable sur la géographie? Ils peuvent la simplifier, il est vrai, ce qui ne fait le désespoir ni des maîtres ni des élèves, mais ils peuvent aussi en augmenter singulièrement le champ. Ainsi, avant les événements de ces dix dernières années, qui s'occupait de Duppel, Custozza, Lissa, Sadowa, Wœrth, Reichshoffen, Forbach, Gravelotte, Mars-la-Tour, Vionville, le plateau d'Avron, Villersexel, etc., etc? — et pourtant voilà tout autant de noms acquis maintenant à l'histoire et que la géographie doit enregistrer.

Nous pourrions multiplier ces considérations à l'infini, mais nous croyons en avoir assez dit pour montrer que la géographie est loin d'être une science qui a dit son dernier mot, et qu'ici, comme partout, le progrès accomplit sa marche irrésistible. Soyons avec lui, messieurs.

II

Un pédagogue prussien, Charles de Raumer, disciple de Pestalozzi et de Ritter, le célèbre rénovateur de la science géographique en Allemagne, s'exprime ainsi, dans son *Histoire de la Pédagogie*: « Un défaut des auteurs de manuels de géographie, c'est d'en faire une sorte d'encyclopédies où se donnent rendez-vous toutes les sciences et tous les arts. La géographie ne doit pas dégénérer en minéralogie, zoologie, hydrologie, etc. »

D'un autre côté, voici un tableau de M. Roulet, ancien professeur au Gymnase de Neuchâtel et actuellement chef de l'institution renommée des Sablons, qui, sous le titre: « Encyclopédie géographique, » trace le vaste programme suivant:

« La science géique (*Erdkunde*) (1) s'exerce sur deux objets: la terre et l'eau.

(1) Il est bon de remarquer que ce mot de *géique* n'est pas adopté et ne se trouve dans aucun dictionnaire. Pourquoi ne pas dire tout simplement science ou connaissance de la terre qui est la traduction littérale du mot allemand *Erdkunde*? — Note de la rédaction.

I LA TERRE. Elle peut être envisagée: 1° comme corps céleste et dans ses rapports avec les autres astres (*sphère*) — 2° relativement à ses dimensions, à la mesure de son étendue (*géodésie*) — 3° relativement à la matière qui la compose (*géologie*) — 4° comme représentant une surface alternante de terre et d'eau (*géographie topique*) — 5° relativement à l'enveloppe d'air qui l'entoure (*atmosphérologie*). — Toute cette matière est soumise à des lois que recherche, à l'état de repos, la *chimie*, et, à l'état de mouvement, la *physique*.

II L'HOMME. La différence des races constitue l'*ethnographie*. La science qui recherche la filiation des races et de leurs rameaux c'est l'*ethnologie*, qui s'aide de la *linguistique*, de l'*archéologie* et de l'étude des *religions*. L'homme social forme des Etats dont l'étude appartient à la *géographie politique*, qui peut être envisagée sous le point de vue de l'*économie politique* (exploitation du sol, industrie, commerce) et sous celui des *divisions administratives*. L'état actuel de tous ces faits est l'objet de la *statistique*, et le développement des races et des peuples est du domaine de l'*histoire*.

Voilà deux opinions certes bien différentes, et pourtant, suivant le point de vue où l'on se place, elles sont l'une et l'autre admissibles. Veut-on approfondir la géographie comme science? le programme de M. Roulet énumère les branches dont l'étude est nécessaire. Désire-t-on, au contraire, se borner à des notions élémentaires, plutôt pratiques que théoriques? il faut suivre les conseils de Charles de Raumer. Toutefois, dans ce dernier cas même, nous croyons que, sans faire de la minéralogie et de la géologie proprement dites, il est indispensable d'attirer l'attention des élèves sur certaines données qui touchent à ces sciences, il est vrai, mais qui sont d'une connexité étroite avec la géographie. Voici comment nous envisageons le programme scolaire de cette branche :

La terre n'étant pas un corps isolé, mais faisant partie d'un système, il importe de connaître les grandes lois qui la rattachent aux autres astres. Des notions simples, mais exactes, sur le soleil, la lune, les planètes, les lois de l'attraction et de la gravitation universelle sont donc nécessaires. Aussi, dans la plupart des Manuels de Géographie trouve-t-on, soit au commencement, soit à la fin, les détails indispensables pour cet enseignement. Ceux placés en tête des ouvrages de Guinand nous paraissent suffisants; seulement, comme on le verra plus loin, nous les réserverions pour le couronnement des études géographiques plutôt que pour le début.

Les mouvements de la terre doivent être expliqués avec soin; il en est de même des grandes lignes de la sphère, de la longitude et de la latitude, des zones, des points cardinaux, toutes choses auxquelles on a sans cesse recours. Pour rendre cette étude attrayante et profitable, il serait à désirer que chaque maître eût à sa disposition un bon *globe terrestre*. A ce propos nous rappellerons que nombre de ces globes furent envoyés à l'exposition scolaire de Neuchâtel en 1870. M. Delachaux, libraire à Neuchâtel, en avait exposé du prix de fr. 2 à fr. 50; M. Georg, à Genève, de fr. 8 à fr. 75; M. Huber et C^{ie}, à Berne, de fr. 43 à fr. 52. Comme on le voit, il n'est pas très difficile de s'en procurer.

La terre est entourée d'une atmosphère dans laquelle se produisent certains phénomènes dont il importe de connaître la cause, ainsi: la rosée, le brouillard, les nuages, la pluie, grêle ou neige, la foudre, le vent. La théorie du vent, par exemple, peut parfaitement être comprise d'un élève un peu avancé; il se rendra compte alors de l'apparition périodique de certains

vents tels que le *joran* chez nous, les *vents alizés*, la *mousson*, les *brises* de mer et de terre ailleurs. Il s'expliquera les dégâts énormes que peuvent commettre les vents, quand il saura que si un vent modéré parcourt 40 pieds par seconde, un vent fort en parcourt 40, une tempête, 70, et un ouragan jusqu'à 150. — Les deux grandes causes de la diminution de la température, savoir : l'éloignement de l'équateur et la hauteur du pays doivent être comprises parfaitement si l'on veut se rendre compte des différences notables de température qu'on remarque dans un petit pays comme le nôtre.

Quant à la terre proprement dite, nous l'envisageons sous deux faces :

1° L'œuvre de Dieu, constante, immuable comme Lui.

2° L'œuvre de l'homme variable et changeante comme lui, et subordonnée aux questions politiques, ethnographiques, commerciales, etc.

La géographie physique, par le fait déjà de son immutabilité, doit être envisagée comme le fondement sur lequel toute la science repose ; mais son importance augmentera encore quand on aura réfléchi que l'œuvre de l'homme lui est subordonnée, et que les travaux accomplis sur la terre ont subi la loi de la configuration du sol. Cette idée a été développée avec talent par M. Henne, inspecteur primaire de la Seine, dans une conférence qu'il a faite aux instituteurs français, lors de l'exposition universelle de 1867, et qu'on peut lire dans les « *Conférences pédagogiques*, » 3^e partie. Nous voudrions pouvoir transcrire ici, dans leur entier, ces pages éloquentes, mais nous y renvoyons nos lecteurs, et nous nous bornons à cette assertion, parfaitement vraie, selon nous, de l'habile conférencier : « La géographie physique est la base, sinon la borne, de la géographie tout entière : elle contient et elle explique à la fois la géographie politique et administrative, la géographie commerciale, industrielle et agricole, et, enfin, la géographie historique. »

La même opinion était déjà émise aux « *Conférences générales des régents de l'Etat de Neuchâtel en 1834* » dans une leçon de géographie donnée aux instituteurs « par un membre du gouvernement. »

« C'est la géographie physique, dit-il, qui doit servir de base à toutes les autres branches de la science ; c'est elle qui fournit les traits au moyen desquels on peut caractériser un pays, par sa physionomie ou son aspect. Ces traits sont, d'après le professeur, le mouvement du terrain ; les montagnes qui divisent la terre en régions naturelles et décident de la nature des productions, des habitudes et de l'industrie des habitants ; les rivières au bord desquelles se sont fondés tous les grands établissements. »

Nous n'entreprendrons pas ici l'énumération de tout ce qui rentre dans le domaine de la géographie physique ; nous relèverons seulement quelques points sur lesquels il faut insister si l'on veut que cette branche soit autre chose qu'une étude sèche et vide d'intérêt et de résultat.

Et d'abord, nous ferons remarquer les analogies de forme et de groupement des grandes masses de terre, analogies qui nous semblent bien simples une fois qu'elles ont été signalées à notre attention, mais qui, néanmoins, n'ont été découvertes que lentement et par degrés. Un mot à ce sujet.

Bacon ouvrit le premier la voie, en remarquant que les extrémités sud des deux mondes se terminent en une pointe tournée vers l'océan austral, tandis qu'ils vont s'élargissant vers le nord.

Après lui, un savant prussien, Reinhold Forster, remarqua : 1° que les extrémités méridionales de tous les continents sont formées par des rochers très élevés qui semblent être les dernières ramifications de chaînes de mon-

tagnes : les Andes en Amérique ; les montagnes de la Table en Afrique ; les Ghâtes , en Inde : les Montagnes Bleues, en Australie. — 2° que les continents ont tous une île ou groupe d'îles à l'est de leur pointe méridionale : les îles Falkland, Madagascar, Ceylan, et la Nouvelle-Zélande. — 3° que tous les continents ont une courbure profondément concave sur leur côte occidentale : golfe d'Arica, golfe de Guinée, la mer Indo-Persique, le golfe Australien. — Forster concluait que ces coïncidences de structure étaient dues à un grand cataclysme, un choc des eaux de l'océan venant du sud-ouest.

Plus récemment le grand Humboldt a appelé l'attention sur le singulier parallélisme existant entre les deux rivages de l'Atlantique, dont les angles saillants de l'un correspondent avec les baies et les golfes de l'autre.

Steffens fit observer que non-seulement les continents, mais toutes les péninsules importantes qui en dépendent, ont leur pointe tournée vers le sud : le Groënland, la Californie, la Floride ; — la Scandinavie, l'Espagne, l'Italie et la Grèce ; — les deux Indes, la Corée et le Kamtschatka. Le même savant fit remarquer que les continents sont groupés deux par deux, en trois doubles mondes, dont les deux parties constitutives sont unies par un isthme ou par une chaîne d'îles, et que, d'un côté de l'isthme se trouve un archipel et de l'autre une péninsule : les deux Amériques avec l'isthme de Panama, les Antilles et la Californie ; l'Afrique et l'Europe, avec Malte, la Sicile et l'Italie pour isthme, l'Archipel de la mer Egée et l'Espagne, l'Australie et l'Asie, avec les îles de la Sonde pour isthme, les autres îles de l'Archipel et la presqu'île de Malacca.

Mais de tous les auteurs qui se sont occupés de ces questions, aucun n'a obtenu des résultats plus fructueux que Karl Ritter, le fondateur de la géographie historique. Il a montré comment toutes les terres sont réunies dans un hémisphère, tandis que les eaux recouvrent presque entièrement l'autre hémisphère. En outre le géographe allemand a appelé l'attention sur un des traits les plus caractéristiques de la question géographique, savoir la différence notable qu'offrent les continents par rapport à leur étendue et à la longueur de la ligne de leurs côtes. Ainsi, l'Europe, le plus favorisé des continents sous ce rapport, possède un mille de côtes pour 156 milles carrés de surface ; l'Amérique du Nord, 1 pour 228 ; l'Australie, 1 pour 290 ; l'Amérique méridionale, 1 pour 376 ; l'Asie, 1 pour 459 et l'Afrique 1 seulement pour 623. (1)

Ensuite, en parlant des *eaux*, il faudra faire ressortir l'importance des fleuves, rivières, canaux, méditerranées et golfes pour les relations de peuples à peuples. L'eau n'est pas seulement un grand véhicule de produits, c'est un canal d'idées et de civilisation. Les exemples de la Phénicie ancienne, de l'Angleterre d'aujourd'hui, de l'Afrique et de l'Europe sont trop frappants pour que l'enfant ne les saisisse pas. Les courants, ces fleuves au milieu de l'océan, rendent aussi de grands services et doivent être mentionnés.

En ce qui concerne les terres, l'attention doit être attirée sur la ligne de partage des eaux, les hauts pays, les terrasses et les régions inférieures, sur l'importance des vallées, sur les montagnes, sur les cols et passages, sur les versants, etc.

La géographie physique d'un pays étant suffisamment connue, il est bon,

(1) Extrait de l'ouvrage *la Terre et l'Homme*, publié par M. Arnold Guyot, professeur à l'ancienne Académie de Neuchâtel et actuellement aux Etats-Unis.

avant de passer aux divisions historiques et administratives, aux villes et aux monuments, de s'arrêter encore à une série de faits qui, présentés d'une manière un peu attrayante, sont riches en résultats pratiques.

Ce sont, en premier lieu, les productions qui forment comme la transition entre l'œuvre de Dieu et l'œuvre de l'homme. Ces productions, comme on le sait, sont minérales, végétales et animales. Sans doute qu'il ne faudra pas exagérer ces données, mais ne sera-t-il pas du plus haut intérêt pour un Suisse de savoir, par exemple, que sa patrie exploite 532500 quintaux de houille par an, équivalent à 252 poses de forêts de sapins et représentant une valeur de fr. 430,000; mais que cette exploitation n'est que le $\frac{1}{10}$ de la combustion totale, qui s'élève à 5 millions et demi de quintaux ?

Ou bien: la Suisse produit 400,000 quintaux de sel par an, ce qui fait les $\frac{2}{3}$ de sa consommation; l'autre tiers se tire du département du Jura. Les mines de Bex donnent annuellement 40,000 quintaux et celles de Schweizerhall découvertes en 1836, dans le canton de Bâle, 240,000 quintaux.

Sous le rapport des productions végétales, des détails du genre des suivants ne manqueront pas de captiver les élèves:

La culture des céréales produit annuellement en Suisse 26 millions de mesures. En admettant une consommation moyenne de 14 mesures par tête, nous nous trouvons en déficit de 35 millions de mesures que nous devons demander à l'étranger et que nous tirons surtout de l'Allemagne et de la Hongrie, par Rorschach et Romanshorn. Avec ses propres ressources, la Suisse ne pourrait vivre que pendant 260 jours par an, et le canton de Neuchâtel pendant 58 jours. Quatre cantons seulement, savoir: Lucerne, Soleure, Fribourg et Schaffhouse produisent du blé au delà de leurs besoins, et deux se suffisent à peu près: Argovie et Valais. — Les cantons d'Appenzell, Uri, Unterwald et Bâle-Ville sont les seuls qui ne produisent pas assez de pommes de terre pour leur consommation. — La Suisse produit 20 millions de mesures de fruits par an; les contrées les plus riches sont: la Thurgovie, la Marche, le canton de Lucerne, le nord du canton de St-Gall, les parties inférieures de la vallée du Rhin et Bâle-Campagne. — Le vignoble occupe en Suisse près de sept mille poses de terrain produisant 77 millions de pots de vin; néanmoins il faut encore en demander 12 millions à l'étranger. — Le sol de la Suisse est réparti comme suit: 31 % de glaciers, champs de neige, rochers et eaux; 20 % d'alpages et de pâturages; 17 % de forêts; 10 % de champs; 20 % de prairies et 1 % de vignes. — Quelques détails sur les forêts et leur importance comme combustible et comme préservatif contre les grandes inondations auront aussi leur utilité.

Quant aux productions animales, nous nous bornerons au tableau suivant extrait de la statistique de 1866:

La Suisse possède 1 million de bêtes à cornes; 100,000 chevaux; 5,500 mulets et ânes; 350,000 porcs, 450,000 moutons et 375,000 chèvres.

Aujourd'hui l'apiculture, la pisciculture et la sériciculture (élève des vers à soie) ont une certaine importance; la dernière toutefois ne se pratique en grand que dans le Tessin (Faïdo, Bellinzone, Lugano, Chiasso) et le Bas-Valais (Sion et Monthey.)

L'industrie et le commerce jouent un rôle si considérable dans beaucoup de pays et tout particulièrement dans le nôtre qu'on ne peut s'abstenir de de s'y arrêter aussi. On mentionnera donc les trois grandes industries du coton, de la soie, de l'horlogerie et de la bijouterie, plus les industries se-

condaires (fabrication du fromage, toiles, sculptures, machines, papeteries, verreries, etc), avec les endroits d'où sont tirées les matières premières, ainsi que les débouchés des produits manufacturés. Ainsi, il est utile de savoir que la Suisse tire ses cotons du Havre et de Liverpool, sa soie de l'Italie, sa laine de l'Allemagne et de la Hongrie, ses fers de l'Angleterre, de la Belgique et de la France et sa houille de St-Etienne. — et que ses principaux débouchés sont : en Europe, l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie; — en Amérique, les Etats-Unis et le Brésil; en Asie, la Chine et le Japon.

En parlant du commerce, il faudra mentionner les grands centres du commerce extérieur (pour la Suisse; Genève, Bâle et Rorschach) et du commerce intérieur (Berne, Zurich et Lucerne), les vaisseaux marchands, si c'est un pays maritime, les chemins de fer, les passages dans les montagnes, les canaux, les lignes télégraphiques, etc. Il ne faut pas craindre de parler même des grands projets qui attendent leur exécution. Ainsi, une note comme la suivante intéressera sûrement: « D'après le traité convenu entre la Suisse et l'Italie le 13 octobre 1869, et auquel a adhéré la Confédération de l'Allemagne du Nord, le 20 Juin 1870, le réseau du St-Gothard, qui, partant de Lucerne et passant par Goldau, Brunnen, Altorf, Airolo, Bellinzone, Lugano, pour aller rejoindre la ligne italienne à Camerlata, aura une longueur de 263 kilomètres (54 lieues). Le point culminant ne doit pas dépasser 1162 $\frac{1}{2}$ mètres soit 3873 pieds. Le rayon des courbes ne devra pas être inférieur à 300 mètres et le maximum des pentes excéder 25 $\frac{0}{0}$. Le tunnel à construire entre Gœschenen et Airolo devra être établi en ligne droite. » (1)

Reste à parler de la population, de la religion, de l'instruction publique, de la force armée, du gouvernement. Reprenons brièvement quelques-uns de ces points.

POPULATION. A la population totale d'un pays il faut joindre la population relative, qui seule permet d'établir des comparaisons. Ainsi le nombre des habitants de notre pays ressortira plus clairement pour l'enfant si on lui dit qu'en Suisse il y a 64 âmes par kilomètre carré, qu'il y en a 67 en France, 73 en Allemagne, 168 en Belgique, 12 en Russie, 5 en Norwège, 4 aux Etats-Unis et 1 au Brésil, que si l'on se borne à lui donner, sans comparaison aucune, le chiffre du dernier recensement fédéral: 2,670,375.

RELIGION. Un fait plus intéressant que de savoir combien il y a de millions de catholiques et de protestants dans le même pays, c'est que, sur les 1350 millions d'hommes qui peuplent le globe, il n'y en a que 400 millions qui soient chrétiens; 10 millions sont juifs; 160, mahométans; 120, brahmanistes; 500, bouddhistes, et 160 idolâtres. Quelle triste éloquence dans cette simple énumération! (2)

INSTRUCTION PUBLIQUE. Un moyen intuitif de faire connaître le degré de développement intellectuel d'un peuple ce serait de mettre sous les yeux des élèves les *Cartes de l'ignorance* de M. Manier de Paris; à défaut, on pourra leur communiquer quelques chiffres dans le genre de ceux-ci: on compte 1 élève sur 5 habitants en Suisse; 1 sur 6 $\frac{2}{3}$ en Hollande; 1 sur 6 $\frac{4}{5}$ en Prusse; 1 sur 7 dans l'Allemagne en général; 1 sur 8 en Norwège et en Ecosse; 1 sur 13 en France; 1 sur 17 en Italie; 1 sur 27 en Espagne, etc.

(1) Pour cette partie importante des études géographiques on trouvera tous les détails nécessaires dans la *Géographie statistique* de M. Ayer et dans l'*Atlas de la Suisse* que vient d'éditer M. Jules Sandoz.

(2) Pour des renseignements de ce genre, consulter l'intéressant *Tableau de statistique* publié récemment par M. le professeur Ayer.

FORCES MILITAIRES. Les chiffres énormes des armées des différents pays doivent avoir pour but d'inspirer de l'aversion pour le déplorable système des troupes permanentes. En effet, quel homme raisonnable ne serait pas douloureusement affecté en voyant qu'en Europe, il y a près de 5 millions de soldats (1 sur 30 habitants), qui absorbent annuellement pour leur entretien et par leur oisiveté la somme effroyable de cinq milliards de francs. — Comparons la France impériale et son armée permanente de soi-disant 500 mille hommes avec les États-Unis, qui ont la même population et qui n'entretiennent que 17,000 soldats; quel avantage en faveur de la République!

GOUVERNEMENT. Pour bien comprendre le gouvernement d'un pays, il est souvent nécessaire de donner un court historique des événements les plus récents. Comme exemple, nous transcrivons ici les lignes relatives à l'Allemagne, qui se trouvent dans notre Cours de géographie de II^e classe industrielle de Neuchâtel.

• De 1815 à 1866, l'Allemagne a formé une Confédération de 35 Etats, dont les plus puissants étaient l'Autriche et la Prusse. Cette Confédération s'appelait la *Confédération germanique*. Les affaires fédérales étaient confiées à une Diète qui se réunissait à Francfort, et qui se composait de députés envoyés par chaque Etat. La Diète délibérait sous la présidence de l'Autriche dont la voix, en cas de partage, était prépondérante. En cas de guerre, chaque Etat fournissait un certain nombre de soldats, d'après sa population. L'effectif de l'armée fédérale était de 600,000 hommes avec 1350 canons et 260 pièces de siège. La Confédération possédait cinq forteresses : *Mayence, Landau, Luxembourg, Rastadt et Ulm.*

• En 1858, la Prusse, par l'établissement du *Zollverein* ou *Union douanière allemande*, a converti l'Allemagne presque entière, sauf l'Autriche, le Mecklembourg, Lubeck, Hambourg, Brême et le Lichtenstein, en un seul Etat commercial dont les douanes étaient aux frontières. Cette association embrassait, en 1864, 36 millions d'âmes.

• En 1864, l'Autriche et la Prusse s'entendirent pour dépouiller le Danemarck en lui enlevant le Holstein et le Schleswig, et, par la convention de Gastein, du 19 août 1865, l'Autriche devait administrer provisoirement le Holstein, et la Prusse, le Schleswig; mais la Prusse s'incorpora les duchés en empiétant sur le territoire réservé à l'Autriche. De là rupture entre les deux puissances et la guerre de 1866 (bataille de Sadowa), à la suite de laquelle l'Autriche vaincue dut signer les traités de Prague qui l'excluaient de l'Allemagne et instituaient celle-ci en *Confédération de l'Allemagne du Nord* composée de 22 Etats, dont 2 royaumes, 5 grands-duchés, 5 duchés, 7 principautés et 3 villes libres. Les Etats au sud du Main (Bavière, Wurtemberg, Baden, Hesse-Darmstadt) qui, par les traités de Prague, avaient été laissés libres de se réunir à la Confédération, concluaient, le 22 août 1866, des traités secrets par lesquels les souverains se garantissaient l'intégrité de leur territoire et mettaient en commun toutes leurs forces sous le commandement du roi de Prusse.

• Une nouvelle guerre a éclaté entre la France et la Prusse au mois de juillet 1870. La France a été vaincue, et, outre une indemnité de 5 milliards de francs, elle a dû céder à sa rivale l'Alsace moins Belfort, et une partie de la Lorraine, soit en tout 14,300 kilomètres carrés avec 1,630,000 habitants. En outre, l'Allemagne a été constituée en empire avec Guillaume, roi de Prusse, comme empereur. De sorte qu'aujourd'hui l'empire allemand renferme une population de 40,140,000 âmes répandues sur une superficie de 544,400 kilomètres carrés. »

Restent encore les divisions politiques et les villes et endroits remarquables. Quant aux premières, nous préférons les divisions historiques, moins longues, plus naturelles et plus stables, et pour les secondes, nous mentionnons surtout les capitales avec leur population, les ports commerçants et fortifiés, les forteresses, les centres de l'industrie et du commerce, celles qui ont donné le jour à quelque grand homme, les villes savantes et tous les endroits qui rappellent un fait historique un peu considérable, sans omettre les monuments artistiques dont la réputation est universelle. La géographie doit, selon nous, faire voyager par la pensée tous ceux qui n'ont pas le bonheur de pouvoir voir par leurs yeux les merveilles répandues à la surface du globe.

En nous arrêtant aussi longtemps sur cette partie de notre travail, nous avons voulu attirer l'attention sur un certain nombre de faits, qu'on passe assez généralement sous silence, mais qui n'en constituent pas moins une partie importante, et peut-être la plus féconde de l'étude de la géographie.

III

M. le professeur Daguët, dans son excellent *Manuel de pédagogie ou d'éducation*, s'exprime ainsi au sujet de l'enseignement de la géographie : « Cet enseignement à l'école primaire peut se faire de deux manières. On peut commencer par le *globe* ou par le *lieu natal*. La première méthode, la méthode analytique (où l'on va du général au particulier) est trop vaste, trop abstraite, trop compliquée pour des intelligences novices. La seconde méthode, la méthode synthétique (où l'on va du particulier au général) est celle que recommandent tous les amis de l'enfance.

• On part de la maison d'école, et l'on en fait faire la description par les élèves eux-mêmes. Cette méthode déjà indiquée par Rousseau dans son *Emile*, a été développée par l'excellent chanoine Schmidt dans son joli conte des *Deux frères*, et exposée d'une façon plus scientifique par Gutmuth dans sa *Méthodologie pour l'enseignement de la géographie*.

En effet, Rousseau a été le premier qui se soit élevé contre l'enseignement routinier de la géographie. Écoutons, comment il bat en brèche, avec une verve sarcastique, la manière de faire d'alors.

« En pensant apprendre à l'enfant la description de la terre, on lui apprend des noms de villes, de pays, de rivières qu'il ne conçoit pas exister ailleurs que sur le papier où on les lui montre. Je me souviens d'avoir vu quelque part une géographie qui commençait ainsi : *Qu'est-ce que le monde ? — C'est un globe de carton*. Telle est précisément la géographie des enfants. Je pose en fait qu'après deux ans de sphère et de cosmographie, il n'y a pas un seul enfant de dix ans qui, sur les règles qu'on lui a données, sût se conduire de Paris à St-Denis. Je pose en fait qu'il n'y en a pas un qui, sur un plan du jardin de son père, fût en état d'en suivre les détours sans s'égarer. Voilà ces docteurs qui savent à point nommé où sont Pékin, Ispahan, le Mexique et tous les pays de la terre. »

Mais après avoir démoli, Rousseau réédifie. Écoutons encore : « Tandis que l'enfant étudie la sphère et se transporte ainsi dans les cieux, ramenez-le à la division de la terre et montrez-lui d'abord son propre séjour. Ses deux premiers points de géographie seront la ville où il demeure et la maison de campagne de son père, ensuite les lieux intermédiaires, ensuite les rivières du voisinage, enfin l'aspect du soleil et la manière de s'orienter. C'est ici le point de réunion. Qu'il fasse lui-même la carte de tout cela, carte très simple

et d'abord formée de deux seuls objets auxquels il ajoute peu à peu les autres, à mesure qu'il sait ou qu'il estime leur distance et leur position. »

La méthode proclamée par Rousseau trouva bientôt des admirateurs. L'un d'eux fut le Père Girard, qui suivit le même système lorsqu'il composa, en 1827, son *Explication sur le plan de Fribourg* que M. Daguët appelle un petit chef-d'œuvre de sagesse pratique. M. de Raumer, dont nous avons parlé plus haut, commençait aussi son enseignement géographique par le plan de la ville où il se trouvait (c'était Erlangen), puis il traçait la carte de la Franconie où Erlangen n'occupait plus qu'une petite place. Après, le professeur mettant la carte de la Franconie à côté de celle de l'Allemagne, celle-ci à côté de l'Europe et la carte de l'Europe en présence du globe, faisait comprendre à ses élèves la place respective de chacune de ces parties dans l'ensemble de la terre.

Les ouvrages de pédagogie que nous avons sous la main recommandent pour la plupart la marche tracée par Rousseau ; tels entre autres : *l'Essai sur l'éducation du peuple*, par J. Wilm, inspecteur de l'Académie de Strasbourg ; le *Manuel de l'enseignement primaire*, par MM. Lorain et Lamotte, complété par Eugène Rendu ; le *Cours théorique et pratique de pédagogie*, par M. Charbonneau.

Niemeyer, dans ses *Principes d'éducation*, pense que la méthode consistant à partir du lieu natal peut être utile dans les leçons préparatoires des écoles élémentaires, mais pour les écoles industrielles et les collèges, il préfère partir des connaissances d'ensemble pour arriver aux détails ; cette marche, est, dans tous les cas, dit-il, plus scientifique que l'autre.

De nos jours, les pédagogues inclinent plutôt pour la méthode du lieu natal ; plusieurs manuels ont déjà été composés dans ce sens ; nous citerons surtout les deux excellents volumes de M. Cornu, instituteur vaudois, et l'intéressant petit livre de MM. Cortambert et Ayer, qui a, en outre, l'avantage de mettre des cartes et des gravures sous les yeux des élèves. A ceux qui désireraient connaître tout le parti qu'on peut tirer d'une leçon de géographie donnée en plein air, nous recommanderons la lecture des dernières pages du *Cours de pédagogie* de M. Charbonneau.

Le canton de Neuchâtel, qui a produit des géographes aussi distingués que MM. de Rougemont et Guinand, ne devait pas rester en arrière du mouvement géographique. Nous avons déjà vu qu'en 1834 une excellente leçon fut donnée aux instituteurs dans les conférences générales. En 1836, ce fut le tour de M. de Rougemont. Le savant professeur exposa ses vues dans une leçon substantielle qui est relatée dans le *Précis de 1836*, pages 58 et suivantes. M. de Rougemont veut aussi prendre pour point de départ le lieu natal, et il se suppose instituteur à Neuchâtel. La petite plaine à l'embouchure du Seyon, celle qui se termine à la pointe du Bied, toutes deux plaines d'attérissement, serviront à expliquer sur la carte les plaines basses de l'Égypte, de la Babylonie, du Bengale, de la Chine, de la Lombardie et des Pays-Bas ; les marais donneront une idée des plaines qu'on retrouve dans tout le nord de la terre ; le plateau suisse représentera les plaines de France et d'Allemagne ; le lac, supposé comblé, pourra donner une idée, suivant qu'on l'envisagera couvert de sable, de maigres pâturages ou de hautes herbes, des déserts de l'Afrique et de l'Arabie, des steppes d'Asie ou des savanes du Mississipi. Et ainsi pour les montagnes, les vallées, les eaux. Mais une fois que les élèves sont familiarisés avec ces leçons préparatoires, M. de Rougemont conseille de rompre

brusquement le fil qu'on a en main, sinon on commencerait son cours de géographie par l'étude du continent le plus difficile à saisir. « Partez, dit-il, du simple pour arriver au composé, de l'Afrique pour arriver par l'Asie à l'Europe d'où vous descendrez par l'Amérique à l'Océanie. C'est la marche que suit la science, et c'est aussi celle que doit suivre l'enseignement. »

Nous sommes complètement de cet avis.

IV

La connaissance réelle de la géographie implique trois études différentes : 1° la connaissance des faits qui constituent cette science; 2° la connaissance des cartes représentant les pays; 3° la reproduction aussi exacte que possible des cartes étudiées. Partant de là, nous établirons notre plan comme suit, sauf, il va sans dire, à tenir compte d'une foule de circonstances qui peuvent le modifier et qui sont laissées à l'appréciation du maître :

I° Degré inférieur, comprenant des enfants de 7 à 10 ans.

FAITS. La géographie du canton, en prenant pour point de départ le lieu natal; la connaissance des points cardinaux; celle des principaux termes géographiques (fleuve, rivière, source, embouchure, affluent, effluent, océan, mer, lac, golfe, détroit, continent, montagne, plateau, plaine, passage, presqu'île, île, cap, isthme) en choisissant comme exemples des choses que les élèves peuvent voir autour d'eux; — la connaissance des cinq océans et des cinq continents.

Les leçons seront essentiellement orales; la *Petite géographie de Cortambert-Ayer* pourra être utilisée pour leçons de lecture, et le maître trouvera d'utiles directions dans la première partie du *Cours élémentaire de géographie* de M. Cornu. Pour les notions générales, on consultera avec fruit le petit ouvrage de M. Godet, de Neuchâtel.

CARTES. Le plan de la localité; la carte du canton; un globe terrestre, la Mappemonde, et, si possible, un relief.

Le plan de la localité sera fait par l'instituteur. Quant à la carte du canton, celle de M. le colonel de Mandrot réunit l'exactitude au bon marché, et, pour la Mappemonde, les deux hémisphères de Sydow sont, dit M. le professeur Favre dans son *Rapport sur l'exposition scolaire de Neuchâtel*, toujours ce qu'il y a de mieux pour l'enseignement de la géographie physique.

DESSIN. Le plan de la localité, en prenant pour point de départ l'école; la carte du canton; les contours des continents faciles, tels que l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Australie.

II° Degré moyen, comprenant des enfants de 10 à 12 ans.

FAITS. La Suisse et les grands traits de la géographie physique des cinq continents.

A] *Cortambert-Ayer*, on pourra ajouter pour les élèves, l'*Abrégé de Guinand*, et le maître pourra consulter : la *Grande esquisse de Guinand*, la *Géographie statistique* de M. Ayer; la *Suisse pittoresque, politique, etc.*, de Gaullieur et Schaub; l'*Atlas de la Suisse*, édité par M. Sandoz, et les *Lectures agricoles* de Tschoudi.

CARTES. Celle de la Suisse et la Mappemonde.

Les meilleures cartes murales de la Suisse sont celles de Keller et de Ziegler, et, pour les élèves, nous recommanderons la Carte de la Suisse, à l'usage des écoles, par Leuzinger, qui coûte 25 centimes et, sur toile, 85 centimes.

DESSIN. La Carte de la Suisse et les contours de l'Asie, de l'Amérique du Nord et de l'Europe.

Un ouvrage qui manque dans nos classes pour l'enseignement de la géographie, c'est une série de six tableaux gradués ainsi qu'il suit :

- 1^{er} tableau, les contours de la Suisse ;
- 2^e » les montagnes avec les passages ;
- 3^e » les rivières et les lacs ;
- 4^e » les limites des cantons ;
- 5^e » les villes et les endroits remarquables ;
- 6^e » les chemins de fer.

III^e Degré supérieur, comprenant les enfants de 12 ans et au-delà.

FAITS. L'Europe et les grands traits de la géographie politique des autres continents. — Notions de sphère.

On pourra mettre entre les mains des élèves la *Petite esquisse de Guinand* ou l'*Abrégé de géographie politique* de Vulliet, et le maître pourra consulter :

- La *Grande esquisse*, de Guinand ;
- La *Géographie statistique*, de M. Ayer ;
- Les *Tableaux de statistique*, du même ;
- L'*Abrégé de géographie*, par une réunion d'instituteurs vaudois ;
- Le *Précis de géographie élémentaire*, par P. Chaix ;
- Le *Manuel de géographie moderne*, par le D^r Schweitzer, de Berlin, traduit en français par Charles Chambeau, professeur au Collège français.

CARTES. L'Europe; la Mappemonde; un globe terrestre.

La carte de l'Europe de Keller est excellente. Une, qui rendrait aussi de grands services si elle était conforme à la géographie politique de l'époque, c'est la grande carte murale de Magnenat, de Lausanne, très distincte et visible de très loin.

DESSIN. Les Etats de l'Europe, en commençant par l'Espagne et le Portugal et en continuant par l'Italie, les Iles Britanniques, la Belgique, la Suède et la Norvège, etc., plus les principaux Etats des autres continents : les Etats-Unis, le Brésil, l'Inde, la Chine, le Japon, l'Algérie et l'Egypte.

Nous voici arrivé au terme de notre travail ; nous avons déjà été bien long, nous en convenons, et cependant, avant de déposer la plume, nous tenons à ajouter encore quelques mots sous forme de conclusion générale.

On trouvera, sans doute, et avec une certaine apparence de raison, que nous sommes sorti du sujet et que nous avons posé un programme si vaste, si vaste qu'il ne peut absolument pas s'appliquer à l'école primaire. Et cependant, nous devons le dire, nous avons eu constamment en vue l'éducation populaire. Peut-être avons-nous trop cherché à atteindre à l'idéal, mais, nous le demandons, est-ce là un mal ? Sont-ils coupables et doivent-ils être taxés d'utopistes, d'idéologues, ceux qui, dans une époque matérialiste comme la nôtre, s'élèvent au-dessus du terre à terre et font entrevoir, dans n'importe quel champ d'activité que ce soit, un horizon plus élevé que celui auquel on borne trop facilement sa vue ? Nous ne le pensons pas.

Et puis, il faut le dire, si la science géographique a toujours été considérée par les esprits vraiment supérieurs comme un puissant moyen de culture générale, n'a-t-elle pas acquis, dans les derniers événements, une importance

qui doit la faire apprécier davantage encore? N'a-t-elle pas été pour beaucoup dans les triomphes d'un peuple qui la connaissait à fond, comme dans les revers d'un autre qui se faisait presque un titre d'en ignorer les éléments. Or, comme nous, Suisses, nous voulons conserver intacte, pour la transmettre à nos arrière-neveux, cette belle et libre patrie que nous ont léguée nos valeureux pères, ne devons-nous pas faire notre profit de tout ce qui pourra contribuer à sa défense, si jamais elle était menacée?

Oui, Messieurs, apprenons la géographie à nos élèves; elle pourra peut-être un jour leur servir à défendre notre indépendance, et, en tous cas, elle aura toujours pour résultat immédiat, si elle est bien enseignée, de leur faire connaître, et, partant, aimer de plus en plus, Dieu, la patrie et l'humanité. A ces titres là, elle est plus qu'une science, elle est un objet d'éducation digne d'un peuple républicain et éclairé.

Aux instituteurs Vaudois et aux amis de l'instruction.

Une assemblée publique aura lieu à Lausanne, le 4 novembre prochain, à 9 heures du matin, salle du Casino, pour s'occuper de la révision fédérale, en ce qui concerne l'instruction publique.

Elle sera suivie d'une réunion spéciale des membres de la *Société des Instituteurs de la Suisse Romande*, pour traiter des intérêts de la Section cantonale.
(Communiqué.)

Nous applaudissons à l'excellente idée de nos collègues et amis du canton de Vaud, auxquels nous sommes heureux d'annoncer qu'une semblable réunion aura lieu à Genève, comme l'indique l'avis ci-dessous.

(Note de la Rédaction.)

Aux instituteurs du canton de Genève et aux amis de l'Instruction.

Le Jeudi 2 novembre, à 5 1/2 heures du soir, aura lieu au local du cercle helvétique une assemblée générale des Instituteurs genevois et amis de l'instruction pour examiner la question de la révision de la Constitution fédérale, au point de vue de l'instruction publique nationale.

(Communiqué.)

Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.